



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

Agriculture – Actualisation du règlement d'aide à l'installation agricole

N° de la délibération 2024-255

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Depuis 2019 ARCHE Agglo soutient l'installation des agriculteurs sur le territoire à travers l'aide à l'installation agricole. Le nombre de sollicitations de l'aide augmente progressivement, ce qui est positif au vu de l'enjeu autour de l'installation et de la transmission des exploitations sur le territoire, identifié comme important dans le diagnostic du Projet Alimentaire inter-Territorial.

Un autre enjeu majeur pour la pérennité des exploitations du territoire est leur adaptation au changement climatique, en lien notamment avec la raréfaction de la ressource en eau et l'augmentation du nombre d'épisodes climatiques extrêmes.

Le nouveau règlement d'aide à l'installation agricole ambitionne de lier ces deux enjeux en ajoutant pour condition à l'obtention de l'aide financière le suivi d'un programme « préservation de la ressource en eau ».

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu le Projet de Territoire « Horizon 2050 »,

Vu la délibération n°2023-259 qui approuve la stratégie et les trois enjeux du Projet Alimentaire inter-Territorial pour la période de 2023 à 2028 ;

Vu la délibération n° 2024-254 du 15 mai 2024 validant la convention et le partenariat avec WWF-France ;

Considérant notamment l'enjeu stratégique n°3 qui vise à « Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental) »

Considérant l'enjeu de préserver la ressource en eau sur le territoire ;

Considérant le projet de construction du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) côté Drôme pour ARCHE Agglo ;

Considérant le projet de construction du PTGE côté Ardèche pour ARCHE Agglo ;

Considérant que le dispositif d'aide pour les TPE et PME de la Communauté d'Agglomération n'inclut pas les activités agricoles,

Considérant le projet de règlement d'aide à l'installation agricole ;

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ABROGE** l'ancien règlement d'aide à l'installation agricole voté le 4 juillet 2019 à compter du 1^{er} juillet 2024
- **APPROUVE** le nouveau règlement d'aide à l'installation agricole ci-annexé ;
- **APPLIQUE** le nouveau règlement d'aide à l'installation agricole à compter du 1^{er} juillet 2024
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 mai 2024.